

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2017.

L'an deux mil dix-sept, le 9 Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pompain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame BAILLY Christiane, Maire.

Date de convocation le 2 Février 2017. La séance est ouverte à 20 heures.

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric Leau.

Présents : Christiane Bailly, Dominique Gourdien, Ousmane Sissoko, Karine Guillot, Guy Letang, Stéphanie Grimault, Patrick Sauvaget, Mireille Bichon, Jean-Marie Vivier, Sandrine Pommier, Frédéric Leau.

Absents excusés : Monique Jodeau, Régis Veillat, Ludovic Lorho,

Pouvoirs : Monsieur Lorho a donné pouvoir à Madame Bailly

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 Décembre 2016.

Ordre du jour :

- 1- Vote du budget primitif 2017 ;
- 2- Délibération portant sur la validation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;
- 3- Délibération portant sur l'indemnité d'exercice de mission ;
- 4- Délibération portant sur les tarifs de la cantine et de la garderie ;
- 5- Délibération portant sur les tarifs de la location de la salle des fêtes ;
- 6- Délibération portant sur la révision des loyers ;
- 7- Délibération portant sur les tarifs pour les concessions cimetières et les cavurnes ;
- 8- Projet bibliothèque ;
- 9- Questions diverses.

1- Vote du budget primitif.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Ousmane SISSOKO, 2^{ème} Adjoint.

Monsieur Ousmane SISSOKO présente le travail de la Commission des finances concernant le budget primitif 2017.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
COMPTES	DENOMINATION	PREVU EN 2016	EMIS EN 2016	PREVU 2017
011	CHARGES A CARACTERES GENERA	254 011,00 €	216 731,63 €	222 711,00 €
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	114 800,00 €	100 475,02 €	102 000,00 €
61	SERVICES EXTERIEURS	126 311,00 €	105 423,41 €	103 551,00 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	10 400,00 €	8 771,12 €	14 660,00 €
63	IMPOTS TAXES	2 500,00 €	2 062,08 €	2 500,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	309 463,96 €	278 732,05 €	289 490,00 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0,00 €	0,00 €	650,00 €
63	IMPOTS TAXES	3 500,00 €	3 364,63 €	3 500,00 €
64	CHARGES DE PERSONNEL	305 963,96 €	275 367,42 €	285 340,00 €
65	AUTRES CHARGES D EGESTION	61 900,00 €	59 767,08 €	64 970,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	18 100,00 €	18 467,78 €	16 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	300,00 €	65,98 €	200,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMEN	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
73923	REVERSEMENT	50 000,00 €	49 292,00 €	50 000,00 €
021	Virement à la section d'investiss	82 000,00 €		46 601,00 €
	TOTAL	698 774,96 €	628 056,52 €	694 972,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
COMPTES	DENOMINATION	PREVU 2016	EMIS 2016	PREVU 2017
64	CHARGES DU PERSONNEL	1 500,00 €	5 388,57 €	0,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES	60 900,00 €	74 619,35 €	64 500,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	392 238,00 €	402 091,32 €	393 000,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	212 147,00 €	209 608,98 €	204 072,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	19 000,00 €	19 130,55 €	18 400,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	76,23 €	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			12 000,00 €
024	PRODUITS DE CESSION (camion)			3 000,00 €
	TOTAL	685 785,00 €	710 915,00 €	694 972,00 €

INVESTISSEMENT DE DEPENSES			INVESTISSEMENT DE RECETTES		
ARTICLES	DENOMINATION	PREVU	ARTICLES	DENOMINATION	PREVU
1641	Capital	42 000,00 €	10222	FCTVA	19 000,00 €
21318	Arrosage stade	2 800,00 €	10226	Taxe d'aménagement	3 000,00 €
2132	Ouvertures Presbytère	900,00 €	28041512	Amortissements	5 000,00 €
2188	Nettoyeur Haute Pression	900,00 €	021	Versement de la section de fonctionnement	46 601,00 €
117-2132	Rénovation logement 6 rue de la Croix Guérin	12 001,00 €			
118-21532	Réseaux assainissement	15 000,00 €			
	TOTAL	73 601,00 €		TOTAL	73 601,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 12 voix pour, adopte le budget primitif 2017.

2- Délibération portant sur la validation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 3 Avril 2012, la Commune s'est engagée à réaliser son inventaire des zones humides. Cette étude répond aux exigences réglementaires des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) précisés par les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), entre autres, afin de pouvoir élaborer ou réviser les documents d'urbanisme et doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

La méthode d'inventaire des zones humides a été déterminée d'une part par la Loi sur l'eau et d'autre part par le SAGE de la sèvre Niortaise et du marais poitevin.

La SAS NCA Environnement a été chargée de réaliser l'inventaire.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment d'agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été approuvée par délibération en date du 9 janvier 2014.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail.

Le bureau d'étude NCA Environnement missionné pour l'étude a présenté en séance du 20 Mai 2014 aux Conseillers les principaux résultats sur le territoire communal.

- 609 sondages pédologiques ont été réalisés au cours de l'inventaire ;
- Une surface totale de 5,23 ha de zones humides a été inventoriée, ce qui représente environ 0,22% du territoire communal ;
- La très grande majorité des zones humides sont des prairies. Elles sont le plus souvent localisées en plaines alluviales et en bordures des cours d'eau ;
- 21 espèces indicatrices de zones humides ont été recensées sur la Commune ;
- 5 plans d'eau et mares ont été inventoriés et représentent une surface totale de 0,24 ha d'eau superficielle ;
- Le réseau hydrographique principal (IGN) s'étend sur 8,10 km, et le complémentaire (observation terrain) sur 5,27 km.

Le rapport d'étude et de cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sont consultables en Mairie.

Enfin, Madame le Maire mentionne que la Commission Locale de l'Eau est la commission ad hoc pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après passage devant le comité technique zones humides du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, la Commission Locale de l'Eau donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 2 abstentions, décide :

- D'approuver le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;
- De solliciter l'avis de la Commission Locale de l'Eau ;
- De donner pouvoir à Madame le Maire pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Les abstentions sont motivées par le fait que les deux Conseillers n'étaient pas membres alors du Conseil Municipal.

3- Délibération portant sur l'indemnité d'exercice de mission.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du Conseil Municipal du 7 Novembre 2011 a été révisé le régime indemnitaire pour le poste d'adjoint technique. Ce régime a été mis en place lors de la réunion de Conseil du 9 décembre 2004.

Madame le Maire informe le Conseil que le paragraphe concernant l'arrêt maladie doit être supprimé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe, à compter du 1^{er} Janvier 2012, les cadres d'emplois et les grades bénéficiaires, les montants de référence applicable à chaque grade et les coefficients de variation comme suit :

Cadre d'emploi et grade concernés	Montant de référence	Coefficient de variation
Adjoint technique	1 143,37 €	5

- Laisse le soin au Maire de fixer les attributions individuelles ;
- Décide que le versement de cette indemnité sera mensuel.

4- Délibération portant sur les tarifs de la cantine et de la garderie.

Madame le Maire présente le bilan comptable de la cantine et de la garderie depuis le 1^{er} Septembre 2016 au 31 Janvier 2017.

S'agissant de la cantine, la balance entre les recettes et les dépenses laisse apparaître la part importante de la charge salariale, soit environ 12 000 €.

S'agissant de la garderie, les comptes sont équilibrés.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, fixe les tarifs de la cantine et de la garderie à compter du 1^{er} Février 2017.

Cantine :

- Repas enfants : 2,70 €
- Repas adulte : 3,70 €
- Repas du mercredi après-midi : 2,70 €

Garderie :

- Du matin : 1 €
- Du soir : 2,20 €
- Du mercredi après-midi : 1 €

5- Délibération portant sur les tarifs de la location de la salle des fêtes.

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs de la salle des fêtes.

Monsieur Ousmane SISSOKO, 2^{ème} adjoint, présente à l'assemblée les mises à jour du contrat et règlement intérieur de la salle des fêtes.

- Ajout de la caution de 100 € pour le ménage ;
- Capacité d'accueil de la grande salle : 320 personnes ;
- Capacité d'accueil du sous-sol : 86 personnes ;
- Les produits et le matériel pour le nettoyage seront remis au locataire lors de la remise des clés et de l'état des lieux d'entrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, accepte les modifications du contrat de location et du règlement d'occupation et fixe les tarifs de la salle des fêtes à compter du 9 Février 2017.

	Grande salle	Sous-sol	Caution Principale	Caution Nettoyage
Association locale	60 €	Gratuit	500 €	100 €
Utilisateur habitant la commune	150 € (lendemain 70 €)	50 €	500 €	100 €
Utilisateur habitant hors de la commune	300 € (lendemain 100 €)	100 €	500 €	100 €
Mineur de moins de 16 ans	Sans objet	Gratuit	Sans objet	Sans objet

- Location de la grande salle, la veille de la date retenue sera facturée 50 €
- Chambre froide : 25 €par jour
- Gaufrier : 5 €
- Percolateur : 5 €
- Sonorisation portative : 30 €
- Vaisselle : de 0 à 50 couverts : 20 €
De 51 à 100 couverts : 40 €
De 101 à 150 couverts : 60 €
De 151 à 200 couverts : 80 €

6- Délibération portant sur la révision des loyers.

Madame le Maire informe le Conseil que les loyers des immeubles de rapport de la Collectivité sont soumis à l'Indice de Références des Loyers (IRL).

Vu la faible valeur de l'IRL, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les loyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les loyers.

- Locatif 15 rue des écoles : 400 €
- Locatif 4 rue de la Croix Guérin : 410 €
- Locatif 9 rue Désiré Méchain : 295 €

7- Délibération portant sur les tarifs pour les concessions cimetières et les cavurnes.

Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du 8 Septembre 2016, le Conseil avait voté pour changer les modalités de durée pour l'achat d'une concession funéraire. Désormais la durée d'une concession funéraire ne pourrait pas excéder 30 ans ou 50 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer, à compter du 10 Février 2017, les tarifs suivants :

	Pour 30 ans	Pour 50 ans
Concession cimetière	30 € le m ²	30 € le m ²

	Pour 15 ans	Pour 30 ans
Cavurne	150 €	300 €

8- Projet bibliothèque.

Madame le Maire informe l'assemblée que les employés communaux ont commencé la rénovation de l'ancienne maternelle.

Madame le Maire donne la parole à Madame Karine GUILLOT, 3^{ème} Adjointe.

Madame Karine GUILLOT présente les devis concernant l'achat du mobilier pour la future bibliothèque. Cinq entreprises ont été consultées et trois ont répondu.

TABLEAU COMPARATIF DEVIS POUR LA BIBLIOTHEQUE

	Prix HT	Lieu de fabrication	Délai de livraison	Livraison et montage	Garanties	Réassort	Nbre de rencontres
DPC (Alexis BAUDIN) BRESSUIRE (79)	9883,09 €	Deux-Sèvres	3 à 6 semaines	Offert	Soudures : à vie Mobilier : 10 ans	10 ans	2
					<u>- points faibles</u> : mobilier basique – coin enfants moins fonctionnel <u>- points forts</u> : fabrication locale – montage gratuit – délai de livraison		
QUADRA CONCEPT (Dominique)	13662,09 €	Poitou Charentes	8 à 10 semaines	Offert	Mobilier de confort : 5 ans Mobilier	Entre 5 et 10 ans	3

GIRAUDEAU)					spécifique : 10 ans		
LAGORD (17)	<p>- <u>points faibles</u> : prix (mais modulable) – délai de livraison – garantie 5 ans sur le mobilier de confort</p> <p>- <u>points forts</u> : beaucoup de temps d'échange et de rencontres – montage gratuit</p>						
SCHLAPP MOBEL (Louis de Bailliencourt)	15770,00 €	Allemagne	8 semaines	Offert si devis supérieur à 14000€		Non précisé	1
ANTONY (92)	<p>- <u>point faibles</u> : fabrication en Allemagne – frais de montage – prix</p> <p>- <u>points forts</u> : réassort illimité</p>						

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De choisir l'entreprise Quadra Concept sur le principe d'agencement de la bibliothèque ;
- De revoir cette entreprise pour finaliser un devis ;
- De porter à l'ordre du jour de la prochaine réunion la délibération adoptant l'avant-projet et le plan de financement pouvant servir de base aux demandes de subventions.

9- Questions diverses

Voirie : Madame le Maire demande à la Commission voirie de travailler sur :

- La signalisation du centre bourg ;
- L'aménagement de la place de l'église et de la place Esperanto.

Temps d'Activité Périscolaire (TAP) : Madame Stéphanie GRIMAULT propose à l'assemblée de mettre en place un atelier de percussion pour les ATP du 10 Mars au 7 Avril. Un prestataire pourra intervenir sur cinq séances pour un montant de 1 500 €. Cet atelier sera mis en pratique le jour du carnaval, le samedi 8 Avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20.